



Probleme avec locataire (im-payé) recour a un huissier.

Par **dd4**, le **25/10/2008** à **21:03**

Bonjour, j'ai loué mon appartement a des personnes le 23 octobre 2005.
L'année dernière les locataires n'ont pas payé la totalité des loyers vues que la moitié est prise en charge par l'allocation familiale.
Cet année le loyer de de janvier et de février n'a pas était payé.

Les payement sont irrégulières (ils payent 2 mois et ne paye pas 1 mois et quelque fois la totalité n'est pas payé).

Je suis aller voir un huissier pour faire une résiliation du contrat (bail) qui a était signifie par un huissier le 8 avril 2008 pour récupéré la résidence comme résidence principale, la fin du contrat (bail) se termine le 30 octobre 2008.

Je voudrai savoir, que ce qui me reste a faire (ai je des recours ?)

Merci.

Par **POLMS**, le **01/09/2011** à **16:44**

Appelez la chambre syndicale des propriétaires (UNPI), c'est une association qui défend, représente et conseille les propriétaires bailleurs. Des juristes pourront certainement vous conseiller et vous aider (03 83 32 93 10)

Par **Christophe MORHAN**, le **01/09/2011** à **22:33**

la question étant de 2008, je pense que l'huissier a du régler le problème?

Par **Domil**, le **01/09/2011** à **23:42**

C'est juste un spam, et une asso qui spamme pour appater le chaland, ça ne sent jamais très bon